

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES LIEES AU SERVICE DE L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO

MOBILIZATION OF FINANCIAL RESOURCES LINKED TO THE CIVIL STATUS SERVICE OF THE TOWN HALL OF COMMUNE VI OF THE DISTRICT OF BAMAKO

BALLO Issa

Enseignant-chercheur

Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG)

issasballo@yahoo.fr

DIAGOURAGA Youssouf

Enseignant-chercheur

Institut Zayed des Sciences Economiques et Juridiques (IZSEJ)

diagousmc@gmail.com

DICKO Mohamed Amadou Salia

Enseignant Chercheur

Université des Sciences Sociales et de Gestion de BAMAKO (USSGB)

[Dickomohamed98@gmail.com](mailto:Dikomohamed98@gmail.com)

Date de soumission : 06/10/2023

Date d'acceptation : 28/12/2023

Pour citer cet article :

BALLO I. et al. (2023) « MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES LIEES AU SERVICE DE L'ETAT CIVIL DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO », Revue Internationale du chercheur «Volume 4 : Numéro 4» pp : 170 - 182



Résumé

Cet article a pour objectif principal d'expliquer les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous sommes posés la question suivante : Quelles sont les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako ? Nous avons mené une recherche qualitative pour la confirmation ou l'infirmité de nos propositions. Le guide d'entretien a été privilégié comme technique de recueil des données. Le guide a été envoyé à cinq (5) qui constituent la population mère. Seulement trois (3) personnes ont pu répondre au guide. Nous avons adopté un positionnement interprétativisme pour analyser les données. Les principaux résultats obtenus attestent que la commune VI du District de Bamako dispose d'un potentiel de ressources interne à mobiliser au niveau de l'état civil. Les résultats présentent que l'aide financière octroyée par l'Etat est insuffisante pour le fonctionnement de la commune VI du District de Bamako. Il révèle aussi de l'analyse des données que la mairie de la commune VI du District de Bamako fait face à des difficultés de mobilisation des ressources au niveau de l'état civil. Les difficultés de mobilisation des ressources financières de la commune VI sont dues aux faibles capacités des acteurs locaux à mettre en place des systèmes efficaces de mobilisations des ressources.

Mots clés : Collectivités ; District ; état civil ; commune VI ; ressources.

Abstract

The main objective of this article is to explain the difficulties linked to the mobilization of financial resources linked to the civil status service of the town hall of commune VI of the District of Bamako. In order to achieve this objective, we asked ourselves the following question: What are the difficulties linked to the mobilization of financial resources linked to the civil status service of the town hall of commune VI of the District of Bamako? We conducted qualitative research to confirm or refute our propositions. The interview guide was favored as the data collection technique. The guide was sent to five (5) who constitute the mother population. Only three (3) people were able to respond to the guide. We adopted an interpretivist position to analyze the data. The main results obtained demonstrate that commune VI of the District of Bamako has internal resource potential to be mobilized at the civil status level. The results show that the financial assistance granted by the State is insufficient for the operation of commune VI of the District of Bamako. It also reveals from the analysis of the data that the town hall of commune VI of the District of Bamako faces difficulties in mobilizing resources at the civil status level. The difficulties in mobilizing financial resources in commune VI are due to the weak capacity of local actors to set up effective resource mobilization systems.

Keywords: Communities; District ; marital status ; commune VI; resources.

Introduction

Au Mali, les collectivités territoriales sont créées, supprimées, scindées ou fusionnées par la loi. La loi de création fixe leurs limites territoriales et leurs noms (Loi N°93-008/déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales). De ce fait, une collectivité territoriale est dotée de personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans le cadre des lois et règlements. Le décret N°2019-0587/P-RM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des collectivités territoriales, dans son article 4 précise que pour la mise en œuvre de leur autonomie financière et l'accomplissement de leur mission de développement, les collectivités territoriales sont dotées d'un budget propre.

Les finances des collectivités territoriales sont soumises, comme les finances étatiques, à la règle classique du droit budgétaire. Le budget des collectivités territoriales du Mali est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par le conseil, les recettes et les dépenses annuelles de leurs collectivités (Ballo, Soumaila Moulaye et Maïga, 2023). Cet exercice débute le 01^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de la même l'année.

L'équilibre doit être réalisé par section (la section de fonctionnement et la section d'investissement doivent être votées l'une après l'autre en équilibre). Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère sans majoration ou minoration fictive. Les remboursements de la dette en capital doivent être exclusivement couverts par les recettes propres d'une collectivité, l'exception des emprunts. Cependant, elles connaissent certain assouplissement. L'élaboration du budget se fait selon divers principes, dont les plus importants sont les suivant : l'annualité, l'universalité, l'unité, la provision et équilibre réel. Les différents budgets locaux sont : le budget primitif et le budget supplémentaire.

Toutefois, le budget recettes concerne certaine en partie, le recouvrement de taxes communales sur les activités exercées dans la commune, la taxe sur le foncier, les frais forfaitaires fixés par la commune dans le cadre de services publics rendus au niveau de l'état civil. Le service de l'état civil s'occupe de :

- Enregistrer les naissances, les décès, les mariages et les actes divers dans la commune ;
- Mettre à jour les registre d'état civil ;
- Organiser les archives de l'état civil (classement et conservation) ;
- Préparer trimestriellement les statistiques d'état civil à la signature du maire pour transmission à la tutelle ;

- Délivrer les actes et extraits d'actes d'état civil dûment signés ;
- Renseigner le public en matière d'état civil ;
- Légaliser les documents administratifs ;
- Certifier copies.

Les recettes au niveau de l'état civil comptent beaucoup dans l'exécution du budget dans la mairie de la commune VI du District de Bamako.

Force est de constater que la mobilisation de ces recettes pose d'énormes problèmes à savoir :

- Négligence des élus locaux ;
- Méconnaissance de ces recettes ;
- Malversation ;
- Mauvaise gouvernance.

Dans ce manuscrit, nous tentons d'expliquer les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako. Cet objectif est tellement intéressant, pour l'atteindre, nous avons construit notre hypothèse à l'aide de la question suivante : Quelles sont les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako ?

Pour faire face à cette problématique, nous avons fait deux propositions qui seront confirmées ou infirmées à l'issue de l'analyse et l'interprétation des données. Ces propositions sont les suivantes : (1) La mobilisation des ressources internes seraient indispensables pour le bon fonctionnement de la commune VI du District de Bamako ; (2) La mairie de la commune VI du District de Bamako serait confrontée à des difficultés de mobilisation de ressources au niveau de l'état civil.

Afin de trouver de réponse à la question précédemment posée, nous avons adopté le plan de structuration suivante : nous consacrons la première partie à la revue de la littérature, la deuxième partie de la réflexion s'intéresse à la méthodologie de la recherche et enfin la troisième et dernière partie est dédiée à l'analyse et discussion des résultats.

1. Revue de la littérature

Au niveau de cette partie du manuscrit, nous mettrons en exergue les ressources financières des collectivités décentralisées dans un premier temps et dans un second temps, nous parlerons de la mobilisation des ressources financières des collectivités décentralisées

1.1. Ressources financières des collectivités

Une collectivité territoriale est dotée de personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans le cadre des lois et règlements. Le décret N°2019-0587/P-RM du 31 juillet 2019 portant régime financier spécifique des collectivités territoriales, dans son article 4 précise que pour la mise en œuvre de leur autonomie financière et l'accomplissement de leur mission de développement, les collectivités territoriales sont dotées d'un budget propre. L'état malien a octroyé à chaque collectivité des ressources à mobiliser. Les auteurs Guillermou, Ingelaere et Pioche (2023) ont donné leur perception des ressources des collectivités territoriales en ces termes : « Les ressources des collectivités territoriales forment un ensemble complexe, qui peut être scindé en deux catégories : (1) Les ressources propres, qui doivent constituer une part déterminante des recettes de chaque catégorie de collectivité ; les ressources externes. (2) Les ressources propres des collectivités sont les ressources définitives constituées des impositions de toute nature, des redevances pour services rendus, des produits du domaine, des produits financiers, des dons et legs ».

L'Etat accompagne les collectivités territoriales en les donnant des dotations et une partie des impôts perçus sur son territoire. Ces dotations et transferts reçus des impôts permettent aux collectivités de compléter les ressources propres mobilisées pour faire face à leurs dépenses.

Dans le rapport final, (2017), l'étude révèle que le financement de la décentralisation repose sur trois sources principales : l'aide d'origine extérieure, le budget de l'Etat, les recettes propres des collectivités (impôts et taxes locales, redevances sur les prestations de services, les emprunts, les dons et legs). Elle met en lumière que c'est l'aide d'origine extérieure qui finance en grande partie la décentralisation.

A la lumière de cette étude nous notons que le financement extérieur de la décentralisation pourrait mettre en danger la continuité de la perception de la décentralisation par la population concernée. Nous estimons également que les collectivités décentralisées du Mali devraient mettre l'accent sur la mobilisation des ressources internes pour leur financement.

Nous nous posons la question qui est de savoir si la mobilisation des ces ressources internes permettraient de financer la mairie de la commune VI du District de Bamako.

1.2. Mobilisation des ressources financières des collectivités décentralisées.

Chaque collectivité territoriale du Mali a une autonomie financière et des ressources propres à mobiliser. A cet effet, les collectivités territoriales doivent d'abord identifier leurs besoins

ensuite, identifier les ressources internes à mobiliser pour couvrir ces besoins. Ces ressources sont essentiellement composées des recettes fiscales locales, des recettes non fiscales locales, des transferts, des emprunts et des dons (Ballo, Guindo, Berthé et Traoré, 2023). Ces ressources doivent être minutieusement recouvrées et générées. La commune VI du District de Bamako doit ainsi, mettre en œuvre les moyens pour faire convenable leur mobilisation. La mobilisation des ressources financières des collectivités décentralisées se réfère à la fiscalité locale, dans la mesure où les collectivités décentralisées parviennent à accumuler ses ressources financières propres avec l'accompagnement de l'Etat et des partenaires financiers. Dans cette optique, Dafflon et Madiès (2011b) expliquent que la mobilisation des ressources financières effectuée par l'Etat pour le compte des collectivités décentralisées, restreint l'autonomie financières des collectivités. En réalité, les ressources financières mobilisées par les élus locaux sont censées renforcer les collectivités décentralisées du District de Bamako à couvrir convenablement leur charge. Malheureusement ces ressources financières mobilisées dans les collectivités décentralisées sont insuffisantes. Elles ne permettent pas aux collectivités de faire face à leurs dépenses. La mobilisation des ressources de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako connaît un faible niveau ces dernières années (Ballo, Guindo, Berthé et Traoré, 2023).

La faible mobilisation des ressources interne est généralement liée à la mauvaise volonté et à non implication des élus locaux. On a donc souvent supposé qu'il fût irréaliste d'atteindre une progression importante et durable de la mobilisation des ressources intérieures en Afrique. Cette mobilisation accrue des ressources intérieures étant ainsi présentée comme « l'option dure » pour remédier au déficit de ressources de l'Afrique (Aryeetey, 2004).

Le mauvais résultat de mobilisation des ressources des collectivités territoriales est fondamentalement lié aux faibles capacités des ressources disponibles dans ces collectivités, à la corruption (Bauer, 2012), au manque de sensibilisation des usagers, du personnel en matière de paiement des frais liés aux services rendus.

Ceci met fin à la revue de la littérature et donne place à la méthodologie de recherche qui est une partie très importante pour toute recherche scientifique.

2. Méthodologie de recherche

Nous voulons expliquer les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako.



Ainsi, pour cela, nous devons adopter une approche méthodologique. Pour ce faire, plusieurs approches méthodologiques peuvent se présenter devant le chercheur. Toute la question qu'il doit se poser prioritairement est celle du choix de l'approche qu'il entend mobiliser pour appréhender la réalité (Eustache, 2004).

Cette partie a pour but de positionner notre recherche et de préciser la taille de notre échantillon.

2.1. Positionnement méthodologique

Le chercheur a la possibilité de choisir entre cinq stratégies de recherche : les expériences, les enquêtes, l'analyse d'archives, les études historiques, les études de cas (Yin (1994)). Nous avons choisi le guide d'entretien et la recherche documentaire comme stratégie permettant de confirmer nos hypothèses formulées. La collecte des données à l'aide du questionnaire est le mode de collecte le plus répandu dans les recherches quantitatives, alors que les recherches qualitatives privilégient l'entretien et l'observation (Ballo Bagayoko, Guindo et Berthé, 2021). Notre étude porte sur les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako. Ce qui justifie notre choix d'opter pour le guide d'entretien et la recherche documentaire. Pour ce faire, le recueil des données fera l'objet d'une démarche qualitative pour la validation des hypothèses de la recherche.

Le projet interprétativiste passe par la compréhension du sens que les acteurs donnent à la réalité et place ainsi ces derniers au cœur du dispositif. Apporter des interprétations aux comportements nécessite de « retrouver les significations locales que les acteurs en donnent » (Perret et Séville, 2003), c'est-à-dire des significations situées dans un contexte spatio-temporel. La prise en compte du contexte par le chercheur est dès lors fondamentale. L'interprétativisme est focalisé sur l'autonomie de l'acteur et sur sa capacité à modifier les événements. Nous désirons interpréter les phénomènes dans cet article, ce qui nous amène à signaler que le positionnement interprétativiste convient sûrement à notre recherche car, notre problématique de recherche, ainsi que sa nature nous exigent de faire une phase exploratoire pour comprendre les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako.

2.2. Echantillonnage

Thiétart, (2007), explique qu'un échantillon constitué par choix se fait selon des critères théoriques où le jugement du chercheur détermine les critères. Nous avons choisi les responsables qui détiennent plus d'informations concernant la gestion de la commune. Nous voulions, surtout pour ces responsables, un échantillon représentatif de la population étudiée. Pour la collecte des données nous allons à priori adresser le guide d'entretien aux responsables choisis. Nous avons envoyé le guide à chaque responsable de la mairie de la commune VI du District de Bamako. Il s'agit du maire adjoint chargé de l'état civil, du secrétaire général, du responsable chargé de l'état civil, du services financiers et comptables et du chef de services administratifs et juridiques. Ce qui fait un total de cinq (5) personnes. Ils sont les mieux indiqués pour avoir les données qualitatives. Pour avoir les données auprès d'eux, nous les avons adressés un guide d'entretien. Trois (3) personnes ont pu répondre au guide.

Le tableau suivant indique le nombre de répondant.

Tableau 1 : Nombre de répondant

Responsable chargé de l'état civil	Chef de services financiers et comptables	Chef de services administratifs et juridiques	Total
1	1	1	3

Source : Auteur

3. Analyse, interprétation et discussion des résultats

Cette partie de notre papier est une étape essentielle qui nous permet de confirmer ou l'infirmer les propositions faites et de discuter les résultats obtenus avec ceux des auteurs.

3.1. Analyse et interprétation des données

Nous rappelons que nous avons opé pour la méthode qualitative, pour ce faire, nous avons adressé le guide d'entretien aux responsables qui sont au nombre de cinq (5) personnes dont trois ont répondu favorablement. Ces responsables sont les suivants : le responsable chargé de l'état civil, le chef de services financiers et comptables et le chef de services administratifs et juridiques. Auprès d'eux nous avons obtenu des informations et ces informations ont été analysées.



Nous avons recueilli des données et ces données ont été analysées et interprétées.

Ainsi, selon les répondants : la commune VI du District de Bamako est une collectivité décentralisée comme les autres communes du Mali. Elle est la plus grande commune du District de Bamako en termes de population. Elle compte 10 quartiers et a une population de 682 479 habitants (Ballo, 2022). Elle a évidemment un service d'état civil en son sein. Ce service joue un rôle capital dans la vie de la commune VI. Il permet de rapprocher les services publics des populations.

Pour le responsable chargé de l'état civil, l'état civil est indispensable car, il s'occupe de l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages. Il permet de mettre à jour les registres d'état civil ; d'organiser les archives de l'état civil (classement et conservation) ; de préparer trimestriellement les statistiques d'état civil à la signature du maire pour transmission à la tutelle ; de délivrer les actes et extraits d'actes d'état civil dûment signés ; de légaliser les documents administratifs et de certifier les copies.

Les répondants estiment que : le service, sous la responsabilité du responsable chargé de l'état civil qui est un fonctionnaire, est directement rattaché au quatrième adjoint chargé de l'état civil au Maire.

A travers leur réponse, nous constatons que l'état civil rend un service gratuit ou quasi gratuit aux populations.

Les enquêtés continuent en disant, la plupart de ces services sont rendus moyennant un paiement. Le paiement se fait auprès du régisseur des recettes. La mairie a établi un arrêté approuvé par le gouverneur du District qui est la tutelle de la commune. Cet arrêté fixe le montant à payer pour chaque acte établi.

Selon les réponses obtenues, la mairie ne fait aucune prévision budgétaire au niveau de l'état civil. Lorsque les usagers paient pour un service rendu, ils doivent recevoir un ticket délivré par le percepteur de la commune qui est le représentant de l'Etat dans la commune. Force est de constater que les maires délégués dans les différents centres d'état civil apposent leur signature sur beaucoup de documents. Ils font cela soit par affinité, soit ils prennent de l'argent pour eux même et non pour la commune. C'est une grosse perte pour la mairie de la commune VI du district de Bamako. Ils indiquent également que le personnel aussi fait signer par les maires délégués beaucoup de documents comme ça. Ce qui fait que les tickets durent avec les régisseurs. De même les maires délégués étant des élus des partis politiques, ont des membres et sympathisants, ils signent des documents pour eux gratuitement.



Les enquêtés, confirment que l'Etat aide les collectivités décentralisées, mais cette aide est insuffisante pour le bon fonctionnement de ces collectivités.

Selon les interviewés, la mobilisation efficace et efficiente des ressources financières dépend essentiellement des initiatives prises par les élus locaux de la commune VI. Ils estiment également que pour une meilleure mobilisation des ressources financières de la commune VI du District de Bamako, les élus locaux doivent détenir compétences techniques avérées d'élaboration, d'exécution et de suivi budgétaire de la commune.

L'analyse des données obtenues attestent que la mairie de la commune VI du District de Bamako dispose d'un potentiel de ressources interne à mobiliser au niveau de l'état civil.

Il ressort de l'analyse que l'aide financière octroyée par l'Etat est insuffisante pour le fonctionnement de la mairie de la commune VI du District de Bamako. La mairie a fortement besoin de la mobilisation des ressources au niveau d'état civil pour compléter les autres ressources mobilisées.

Il révèle de l'analyse des données que la mairie de la commune VI du District de Bamako fait face à des difficultés de mobilisation des ressources au niveau de l'état civil. Les difficultés de mobilisation des ressources financières de la commune VI sont dues aux faibles capacités des acteurs locaux à mettre en place des systèmes efficaces de mobilisations des ressources. Elles sont dues également à la mauvaise volonté et au non implication des élus locaux.

A la lumière de ce qui précède, nous confirmons nos propositions : (1) La mobilisation des ressources internes seraient indispensables pour le bon fonctionnement de la commune VI du District de Bamako ; (2) La mairie de la commune VI du District de Bamako serait confrontée à des difficultés de mobilisation de ressources au niveau de l'état civil.

3.2. Discussion des résultats

La mairie de la commune VI du District de Bamako est une collectivité décentralisée. De ce fait, elle est dotée de personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle s'administre librement dans le cadre des lois et règlements. Pour faire face à ses charges, elle doit mobiliser les ressources financières qui lui sont propres (Ballo, Guindo, Berthé et Traoré, 2023).

La mobilisation des ressources financières au niveau de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako doit compléter les autres ressources de la commune. Cette mobilisation doit être efficace, à cet effet, nous avons analysé et interprété les données.



Nos résultats affirment que la mairie de la commune VI du District de Bamako dispose d'un potentiel de ressources interne à mobiliser au niveau de l'état civil.

Les résultats indiquent aussi que la mairie a fortement besoin de la mobilisation des ressources au niveau d'état civil pour compléter les autres ressources mobilisées. Ces résultats corroborent ceux de Aryeetey, (2004) qui présente que la mobilisation accrue des ressources intérieures est présentée comme « l'option dure » pour remédier au déficit de ressources de l'Afrique.

Il révèle de l'analyse des données que la mairie de la commune VI du District de Bamako fait face à des difficultés de mobilisation des ressources au niveau de l'état civil. Les difficultés de mobilisation des ressources financières de la commune VI sont dues aux faibles capacités des acteurs locaux à mettre en place des systèmes efficaces de mobilisations des ressources. Ces résultats convergent avec ceux de Bauer, (2012), qui dis ceci « le mauvais résultat de mobilisation des ressources des collectivités territoriales est fondamentalement lié aux faibles capacités des ressources disponibles dans ces collectivités et à la corruption.

Conclusion

Les collectivités décentralisées du district de Bamako cherchent à atteindre leur objectif qui est la satisfaction des populations des services rendus. L'objectif de ce manuscrit est d'expliquer les difficultés liées à la mobilisation des ressources financières liées au service de l'état civil de la mairie de la commune VI du District de Bamako.

L'analyse des données obtenues attestent que la mairie de la commune VI du District de Bamako dispose d'un potentiel de ressources interne à mobiliser au niveau de l'état civil.

Il ressort de l'analyse que l'aide financière octroyée par l'Etat est insuffisante pour le fonctionnement de la mairie de la commune VI du District de Bamako. La mairie a fortement besoin de la mobilisation des ressources au niveau d'état civil pour compléter les autres ressources mobilisées. Il révèle de l'analyse des données que la mairie de la commune VI du District de Bamako fait face à des difficultés de mobilisation des ressources au niveau de l'état civil. Les difficultés de mobilisation des ressources financières de la commune VI sont dues aux faibles capacités des acteurs locaux à mettre en place des systèmes efficaces de mobilisations des ressources.

Comme toute œuvre scientifique, ce travail de recherche a aussi des limites que nous allons mentionner. A cet effet, le guide d'entretien a été adressé à cinq (5) personnes seulement et parmi eux, il n'y a trois (3) qui ont répondu favorablement. Nous n'avons pas opté pour une

méthode statistique mais plutôt le choix raisonné. Et enfin les responsables ont été très difficile à atteindre malgré plusieurs tentatives.

Ce travail de recherche a aussi des contributions : Le papier aidera les responsables de la mairie de la commune VI du District de Bamako à améliorer la mobilisation des ressources internes surtout au niveau de l'état civil. Ce travail contribue à enrichir la littérature existante sur la mobilisation des ressources des collectivités décentralisées du District. Pour terminer, il fait la vulgarisation de la méthode qualitative.

Pour des recherches futures, il serait important de prendre en compte toutes les collectivités décentralisées du Mali et d'ajouter la méthode quantitative.

Bibliographie

1. Ballo, I., (2022), « Intégration des pratiques d'audit interne dans la gestion des collectivités décentralisées du District de Bamako », Thèse doctorale de l'Institut de Pédagogie Universitaire (IPU), p. 245.
2. Ballo, I., Soumaila Moulaye, A. et Maïga, A., (2023), « Contrôle budgétaire dans la gestion des collectivités décentralisées du District de Bamako », International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing, 5, No.2 p. 208-2018.
3. Ballo, I., Guindo, L.A., Berthé, B. et Traoré, Y., (2023), « Inefficacité de la perception de taxes municipales de la mairie de la commune VI du District de Bamako », Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 4 : Numéro 1 » pp : 426 – 441.
4. Ballo I. Bagayoko, N., Guindo L.A. et Berthé B., (2021), « Organisation de la fonction d'audit interne dans les collectivités décentralisées du Mali : cas du District de Bamako », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Volume 5 : numéro 4 » pp : 184 – 201.
5. Bauer, A., (2012), « Le fléau de la corruption ». Dossier spécial : développement : pour un partenariat global. Politique Internationale 134 (Hiver 2011-2012) : 89-94.
6. Dafflon B. et Madiès T, (2011b), « Decentralization : A Few Principles from the Theory of Fiscal Federalism 1 », Paris : Agence française de développement.
7. Eustache, E.W.M., (2004), « La contribution du contrôle interne et de l'audit au gouvernement d'entreprise). Thèse doctorale.
8. Guillerrou J., Ingelaere F. et Pioche J., (2023), « Fiche 27 : Les ressources des collectivités territoriales », Dans finances publiques- Cours et entraînement -Concours et examens 2022-223- Catégorie A et B (2021) P 128-131.



9. Perret, V. et Séville, M., (2003) « Fondements épistémologiques de la recherche » in Thiétard Raymond-Alain (dir.) Méthodes de recherche en management, Paris : Dunod, 537 pages.
10. Rapport final, (2017), « Etude sur l'état actuel du transfert des ressources financières de l'Etat aux collectivités territoriales », CENAFOD-Mali.
11. Thiétart, R.A., (2007), « Méthodes de recherche en management ». Dunod, 586 pages 3^{ème} édition.
12. Yin R.K. (1994), « Case Study Research, Design and Methods », 2^e édition, Sage publication.

Webographie

1. Aryeetey E, (2004), « Financing Africa's future growth and development : some innovation. <https://www.g24.org> consulté le 27/07/2022.